

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 4 novembre 2025

Le quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le trente et un octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 6

Présents : M BAZILLE, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, M GOBÉ, MME MARY, MME HAVARD, M LÉON

Absents excusés : M DREUX, MME EPRON, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, M DEMAZEL, MME PENLOUP

Absents qui ont donné pouvoir

Secrétaire de séance : Nathalie MY

N°2025065 - Objet : Rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC Assainissement non collectif exercice 2024

Monsieur. le Maire présente le rapport annuel du SENOM sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif pour l'exercice 2024 qui reprend les indicateurs financiers et techniques.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

1 - PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du Service Public Assainissement Non Collectif, de la commune de LANDIVY de l'exercice 2024

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,
Nathalie MY

Fait et délibéré le 4 novembre 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20251104-DCM2025065-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025